

Collectivité de VILLECERF

Conseillers afférents au conseil municipal : 15

Conseillers en exercice : 13

Conseillers qui ont pris part à la délibération : 13 (9 présents et 4 représentés)

Date de la convocation du conseil municipal : le 27 mai 2025

Date d'affichage : le 27 mai 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL*L'an deux mille vingt-cinq, le 10 juin, à 18 h 30**Le conseil municipal de la commune de Villecerf dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence du maire, François DEYSSON.***Présents** : François DEYSSON ; Franck ÉTANCELIN ; Fabien HERREMAN ; Jacques ILLIEN ; Claude LAZARO ; Patrick REBEYROL ; Antonio TAPADAS ; Mélanie LAMOTTE ; Emmanuel CENDRIER ;**Pouvoirs excusés** : Louis de ROYS donnant pouvoir à François DEYSSON ; Jean-Paul LENFANT donnant pouvoir à Claude LAZARO ; Carlos VALERO donnant pouvoir à Fabien HERREMAN ; Nadia LEFAY donnant pouvoir à Mélanie LAMOTTE ;**Absents** : /**Secrétaire de séance** : Jacques ILLIEN a été élu secrétaire de séance.**DÉLIBÉRATION 9.4/2025-027****OBJET : MOTION pour arrêt immédiat du projet d'enfouissement de CO² à Grandpuits (77) porté par la société C-QUESTRA****Le maire François DEYSSON, explique**

En 2021, l'Europe décide de financer le projet Pilotstrategy dans le cadre du programme européen « Horizon 2020 ». Ce projet, qui doit se dérouler jusqu'en 2026, consiste à améliorer la compréhension de la capacité des aquifères saliens profonds à stocker du dioxyde de carbone (CO²) dans cinq régions industrielles du sud et de l'est de l'Europe, dont pour la France, le site de Grandpuits. Ce site a la particularité de regrouper la raffinerie Total et la société de production d'engrais LAT NITROGEN, ex Boréal.

Cette dernière est considérée comme l'entreprise la plus polluante d'Ile-de-France, avec notamment le rejet de 569 000 tonnes de CO² entre 2017 et 2021 (*Le Parisien du 24 mai 2024*), ce qui justifie pleinement le choix du site pour mener ce programme d'études. Le projet est coordonné par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), établissement français de référence pour l'étude et la gestion des ressources et des risques, du sol et du sous-sol.

Les études portent sur la capacité de captage du CO² dans les fumées produites par l'activité des entreprises et son stockage dans le sous-sol par injection dans des formations géologiques profondes.

Depuis le lancement de l'étude, la situation a évolué. En effet, la plateforme TOTALENERGIES est en cours de reconversion, avec la volonté affichée du 0 pétrole et la société LAT NITROGEN a cessé la production d'ammoniaque.

Sans attendre la fin de l'étude prévue en 2026, **une société hollandaise C-QUESTRA** a déposé une demande de permis d'exploration et de recherche en vue de l'enfouissement de CO². La société ambitionne de procéder à un essai d'injection dès 2026. Le dossier devra être approuvé directement par le ministre de l'Économie et des Finances.

Si, dans un premier temps, la communauté de communes de la Brie Nangissienne a souhaité accompagner l'étude Pilotstrategy en vue de la faisabilité de la captation et la séquestration du CO² produit par TOTALENERGIES et LAT NITROGEN, ce qui aurait permis d'améliorer de façon significative la qualité de l'air du territoire, il n'en est de plus de même aujourd'hui au vu des choix industriels des entreprises.

En outre, les rejets de CO² liés aux nouvelles activités du site de Grandpuits seront pour partie, captés et valorisés dans la filière agro-alimentaire. Le projet de C-QUESTRA ne répond pas à une problématique locale, mais souhaite enfouir du CO² capté dans d'autres sites français, voire européens, amenés par camions, en totale contradiction avec les objectifs affichés de réduction des gaz à effet de serre.

De plus, les essais d'enfouissement du CO² dans le monde ont montré des résultats atténués. Plusieurs projets ont été mis en œuvre mais force est de constater qu'ils se soldent par des échecs : ils n'absorbent qu'une fraction (entre 15 et 20 % seulement) des émissions qu'ils sont censés capter. Cette technologie n'est pas pleinement opérationnelle, et présente des risques sismiques et des complications techniques.

On peut ainsi citer les retours sur expérience de divers projets :

- **Projet Weyburn (Canada)** : Fuites de CO² détectées, mettant en danger les écosystèmes locaux et la santé des populations.

- **Projet In Salah (Algérie)** : Arrêt prématuré en raison de problèmes techniques et de fuites de CO².

- **Projet Gorgon (Australie)** : Retards et dépassements de budget importants, ainsi que des préoccupations environnementales non résolues.

- **Projet Climeworks (Islande)** : Bien que prometteur, ce projet de capture directe de l'air (DAC) et de stockage de CO² rencontre des défis techniques et économiques majeurs, notamment en termes de scalabilité et de coût énergétique.

- **Projet Pycasso (France - Béarn)** : Problèmes de faisabilité technique et économique, ainsi que des inquiétudes quant à l'impact environnemental à long terme.

En conséquence, il est nécessaire de faire connaître l'opposition des élus à ce projet dont les conséquences environnementales ne sont pas suffisamment évaluées.

Le maire François DEYSSON, propose au conseil municipal, de se prononcer sur cette question.

- ✓ *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- ✓ *Considérant que les technologies de captage et de stockage du CO² sont encore expérimentales et que leurs impacts à long terme ne sont pas suffisamment connus ;*
- ✓ *Considérant que des études montrent que les risques environnementaux liés à l'enfouissement de CO² incluent la possibilité de fuites de CO², qui pourraient contaminer les nappes phréatiques et affecter la qualité de l'eau potable ;*
- ✓ *Considérant que les alternatives plus sûres et durables existent pour lutter contre le réchauffement climatique, telles que la réduction des émissions à la source et le développement des énergies renouvelables ;*

Il convient d'exiger :

1. L'arrêt immédiat du projet d'enfouissement de CO² à Grandpuits porté par la société C-QUESTRA ;
2. Le refus par le ministre de l'Économie et des Finances du permis d'exploration et de recherche déposé par la société C-QUESTRA.

Après en avoir délibéré, les élus présents et représentés adoptent, à l'unanimité, cette motion et demandent au préfet de faire valoir auprès du ministre de l'Économie et des Finances :

1. *Leur refus du permis d'exploration et de recherche déposé par la société C-QUESTRA ;*
2. *Leur demande d'arrêt immédiat du projet d'enfouissement de CO² à Grandpuits porté par la société C-QUESTRA.*

Pour extrait certifié conforme le 10 juin 2025,

Rendu exécutoire le 11 juin 2025,

Le maire, François DEYSSON

